



Compte-Rendu

Commission thématique 2 « Erosion, ruissellement et inondations »

Le 03 juin 2022 à la salle du conseil d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Patrick CRESTOT : CPIE Val d'Authie et Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie

Madame Emeline BOUCHER : Technicienne Erosion au Symcéa

Monsieur Morgan LAGNIAU : Technicien environnement CA2BM

Monsieur Dominique MASSON : Vice-président GEMAPI CA2BM

Monsieur Alexandre DECRY : CC Campagnes de l'Artois et Maire de SARTON

Madame Delphine LEFEBVRE : Technicienne Environnement CC Campagnes de l'Artois

Monsieur Jordan MACQUET : Technicien Environnement CC Campagnes de l'Artois

Monsieur Francis PETIT : CC Territoire Nord Picardie et Maire de Grouches-Luchuel

Madame Emilie DORGE : Technicienne Environnement CC Territoire Nord Picardie

Monsieur Michel DUVAL : CC du Ternois et Adjoint d'Auxi-le-Château

Monsieur Quentin DUCHATEL : Technicien érosion CC du Ternois

Monsieur Michel DESTOMBES : CC Pays du Coquelicot et Maire de Morlancourt

Monsieur José THELLIER : Technicien érosion CC du Ternois

Madame Julie DARGENT : Technicienne érosion CC Sud Artois

Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme

Monsieur Emmanuel DU TERTRE : Chambre d'Agriculture de la Somme

Madame Céline FONTAIN : CPIE Vallée de l'Authie et de la Canche

Monsieur Daniel TROLLE : GDEAM

Monsieur Philippe ROSAN : OFB des Hauts-de-France (Pas de Calais)

Monsieur Benoit ANQUEZ : DDTM du Pas-de-Calais

Monsieur Antoine FRICHOT : Animateur du SAGE Authie

Membres excusés :

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa

Monsieur Damien BRICOUT : CC Campagnes de l'Artois et Maire de Warluzel

Monsieur Éric ROUSSEL : CC Territoire Nord Picardie et Maire d'Hem-Hardinval

Monsieur Régis SEINE : CC des 7 Vallées et Maire de Roussent

Monsieur Laurent FONTAINE : Responsable Environnement et Patrimoine CC Sud Artois

Monsieur Bertrand BODDAERT : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Madame Annabelle MORMENTYN : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme

Ordre du jour :

1. Introduction

- Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie
- Retour sur la réunion du 14 avril
- Retour sur la visite ADOPTA du mardi 24 mai

2. Objectif 2.3: Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

- Présentation de l'objectif
- Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027
- Explication et discussion autour des différents termes concernés

3. Travail et discussion autour d'orientations et de dispositions de l'objectif 2.3

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation de la réunion
- Compte rendu sortie ADOPTA

Introduction du Président de commission, Patrick CRESTOT

Patrick CRESTOT, remercie les membres pour leur participation. Il rappelle l'objet de la réunion qui porte cette fois-ci sur l'érosion et le ruissellement rural. La 1^{ère} réunion était dirigée effectivement sur les problématiques d'inondation en milieu urbain.

1) Introduction

Cf présentation à partir de la diapo 3

Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie

Retour sur la réunion du 14 avril

Retour sur la visite ADOPTA du mardi 24 mai

Remarques et discussion

2) Objectif 2.2 : lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

Présentation de l'objectif

Cf présentation à partir de la diapo 12

Remarques et discussion

Il est remarqué que les pratiques culturales comme le travail de labour ne sont pas systématiquement responsables de la dénaturation du sol et de la baisse du taux de matière organique. La diminution de l'élevage dans les exploitations, par manque de rentabilité, est en grosse partie, indirectement, responsable de cette baisse de matière organique dans le sol.

Il est répondu cependant que le labour entraîne l'enfouissement et une minéralisation trop rapide de la matière organique.

Il est rappelé que le taux de matière organique du sol diminue au fil du temps mais qu'il reste toujours naturellement fonctionnel. Il est précisé de plus qu'il y a une amélioration dans les pratiques culturales avec des techniques de conservation du sol qui se développent de plus en plus sur le territoire.

Il est rajouté que les petits exploitants ont disparu au profit des gros agriculteurs de grandes cultures. De plus, les exploitations d'élevage, aujourd'hui, servent principalement à alimenter les méthaniseurs.

Il est répondu que le rôle du méthaniseur est de permettre également aux agriculteurs d'optimiser leur culture et de produire de l'énergie.

Il est précisé qu'auparavant, les débats sur les pratiques culturales et notamment sur le labour, ont été posés par rapport à la seule problématique de migration des nitrates dans les nappes.

Aujourd'hui, avec le dérèglement climatique et notamment la présence de pluies diluviennes de plus en plus fréquentes, les pratiques culturales sont également mise à la problématique d'érosion et de ruissellement et est un enjeu majeur sur le territoire.

Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027

Cf présentation diapos 17

- Le SAGE Authie doit être compatible avec les mesures du SDAGE 2022-2027

Explication et discussion autour des différents termes concernés

Cf présentation diapos 18 à 21

Remarques et discussion

Pas de remarques particulières

3) Travail et discussions autour des orientations et dispositions de l'objectif 2.2

Cf présentation diapos 22 à 26

Propositions de nouvelles orientations et dispositions de l'objectif 2.3

Remarques et discussion :

Concernant la 1^{ère} disposition, il est demandé concrètement de quelle façon sera réalisé l'inventaire de l'aléa érosif sur le territoire.

Il est répondu que pour certains EPCI, l'inventaire est en cours de réalisation ou terminé notamment par des bureaux d'études. Le Symcéa, grâce à son outil Watersed peut permettre d'accompagner les collectivités pour le compléter.

Il est précisé également que l'objectif est vraiment de regrouper toutes ces informations et d'avoir le même niveau de connaissance sur tous les EPCI à l'échelle du bassin versant. De plus, cette mutualisation de connaissance permettrait d'avoir un lien entre les collectivités.

Une carte montrant tous les axes de ruissellement du territoire pourrait être réalisée en récupérant également ceux inventoriés et déjà définis par les EPCI.

Il est indiqué que pour la CC du Sud Artois, l'inventaire des axes de ruissellement a été réalisé à l'échelle communale et pour chaque sous bassin versant.

Par rapport à la disposition 3, de protéger les éléments stratégiques du territoire en les intégrant dans les documents d'urbanisme, il est demandé comment réglementairement peut-on maintenir une prairie ?

Les demandes d'autorisation de retournement des prairies sont gérées par les DDTM. Les documents d'urbanisme ne pourront pas interdire à un exploitant de retourner une prairie. De plus, il est indiqué que lors des demandes de retournement à la DDTM, les élus, notamment le Maire concerné, ne sont pas forcément au courant.

Il est répondu que l'inventaire des éléments stratégiques et notamment des prairies sera dans un premier temps un porter à connaissance pour les élus. Les documents d'urbanisme n'interdiront pas le retournement des prairies mais inciteront fortement à ne pas le faire. Il est donc important qu'il y ait soit une appropriation de la prairie ou une indemnisation pour l'exploitant qui ne la retourne pas.

Il est demandé s'il est réellement possible qu'une collectivité s'approprie une prairie sans forcément qu'il y ait un enjeu d'intérêt général clairement identifié.

Il est répondu que scientifiquement il est possible de justifier l'intérêt de maintenir telle ou telle prairie.

Concernant la disposition 4, de coordonner et suivre les actions agronomiques, il est indiqué qu'UNEAL à Saint Laurent Blangy, coopérative agricole, a recruté une personne pour s'occuper de l'érosion et du ruissellement et notamment de promouvoir des actions agronomiques.

Il est rajouté que les chambres d'agriculture avec leurs différents groupes mettent en place également beaucoup d'actions.

Il est précisé que la base de données RUISSOL est mise à jour par les chambres d'agriculture sur les mêmes critères et par les mêmes personnes.

Les collectivités, grâce à des codes d'accès, peuvent aller consulter les aménagements enregistrés dans cette base de données. C'est également les EPCI qui transmettent aux chambres d'agriculture, les aménagements qui vont être mis en place sur le territoire.

Concernant les aménagements des agriculteurs, ils sont recensés sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG).

Il est précisé que la future Politique Agricole Commune (PAC) encouragera fortement les mesures agro-environnementales. Ce qui peut permettre de faire avancer les choses et de faire réagir les consciences. Il est important de mettre en place des actions préventives en priorité des actions curatives (aménagements légers ou lourds).

Il y a 20 ans, les problématiques d'érosion et de ruissellement n'étaient pas forcément un sujet important. Aujourd'hui, il y a une véritable prise de conscience des agriculteurs vis-à-vis de l'environnement et notamment de la préservation de la ressource en eau. Des actions comme l'assolement concertée, se développent de plus en plus pour conserver un sol de qualité. Mais les résultats de ces efforts seront visibles que dans quelques années.

Il est rajouté que les photos aériennes sur Géoportail montrent la différence de l'état du sol d'aujourd'hui par rapport à il y a 50 ans. En effet des couches de terre ont disparu laissant apparaître un sol blanc.

Propositions d'orientations et de dispositions

Les orientations et dispositions de l'objectif 2.3 proposées ont fait l'objet de mises à jour suite aux remarques :

- **Orientation 1 : Développer la connaissance de l'aléa érosif sur le territoire et maîtriser son impact sur la qualité des milieux aquatiques par le maintien des éléments fixes du paysage.**
 - **Améliorer et mutualiser la connaissance de l'aléa érosif sur le territoire :** les EPCI, en collaboration avec le Symcécá, réalisent un inventaire précis de l'aléa érosif sur leur territoire et participent à une mutualisation en communiquant ces informations à la CLE afin d'avoir une connaissance partagée à l'échelle du bassin versant. La définition de l'aléa érosif permet d'identifier à la fois les axes de ruissellement qui sont représentés sur une carte, mais aussi les zones productrices, de transfert et d'accumulation des sédiments.
 - **Réaliser un inventaire des éléments stratégiques du paysage :** les EPCI, en collaboration avec le Symcécá réalisent un inventaire et une cartographie des éléments stratégiques du paysage sur les secteurs où l'érosion des sols a un impact sur les milieux aquatiques identifiés en amont par la CLE :
 - Prairies
 - Zones humides
 - Autre éléments (haie, talus, fossé, bande enherbée...)
 - **Intégrer les éléments stratégiques dans les documents d'urbanisme :** les EPCI intègrent dans leurs documents d'urbanisme, afin de les préserver, les éléments stratégiques du paysage favorisant l'infiltration et/ou l'épuration des eaux. Les collectivités n'aggravent pas le phénomène de ruissellement en évitant tout aménagement sur les axes identifiés dans les documents d'urbanisme.
- **Orientation 2 : Améliorer la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols par des actions préventives et curatives, en priorité sur les secteurs les plus impactés.**
 - **Coordonner et suivre les actions agronomiques :** une organisation et une coordination des actions agronomiques mises en place sur le territoire sont réalisées à l'échelle du bassin. Cette stratégie encourage et sensibilise les groupes d'agriculteurs à mettre en place des techniques agronomiques permettant de lutter contre l'érosion et le ruissellement notamment sur les secteurs producteurs : agriculture de conservation du sol, assolement concerté, agroforesterie.
 - **Mettre en place en priorité des solutions fondées sur la nature (génie végétal) :** l'infiltration et la retenue de l'eau le plus en amont possible des bassins versants sont prioritaires par la mise en place, la restauration ou l'entretien d'aménagements de génie végétal :
 - Hydraulique douce (fascine)
 - Replantation d'éléments végétales (haie, jachère...)

Ces aménagements sont enregistrés dans la base de données RUISSOL mise à jour régulièrement.

- **Mettre en place des aménagements lourds** : des aménagements lourds sont mis en place, dans le cas où l'infiltration en amont n'est pas possible, pour éviter le ruissellement et les inondations sur les secteurs situés en aval des axes de ruissellement :
- Ouvrages au fil de l'eau (mare tampon...)
- Ouvrages de régulation (fossé, digue...)
- Ouvrages de stockage (bassin, zone de rétention...)

Ces aménagements sont enregistrés dans la base de données RUISSOL mise à jour régulièrement.

Prochaines échéances et clôture de la réunion

- Réunion sur l'objectif 2.1 « développer la connaissance du risque d'inondation sur le territoire » au 2^{ème} semestre 2022

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques et pour compléter et/ou modifier les propositions d'orientations et de dispositions, dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Patrick CRESTOT clôt la séance et remercie les participants.